

Imaginons
ensemble
notre territoire
de demain

SCoT
Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

ÉCONOMIE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
HABITAT
PATRIMOINE
MOBILITÉS



5

Nuisances et pollutions



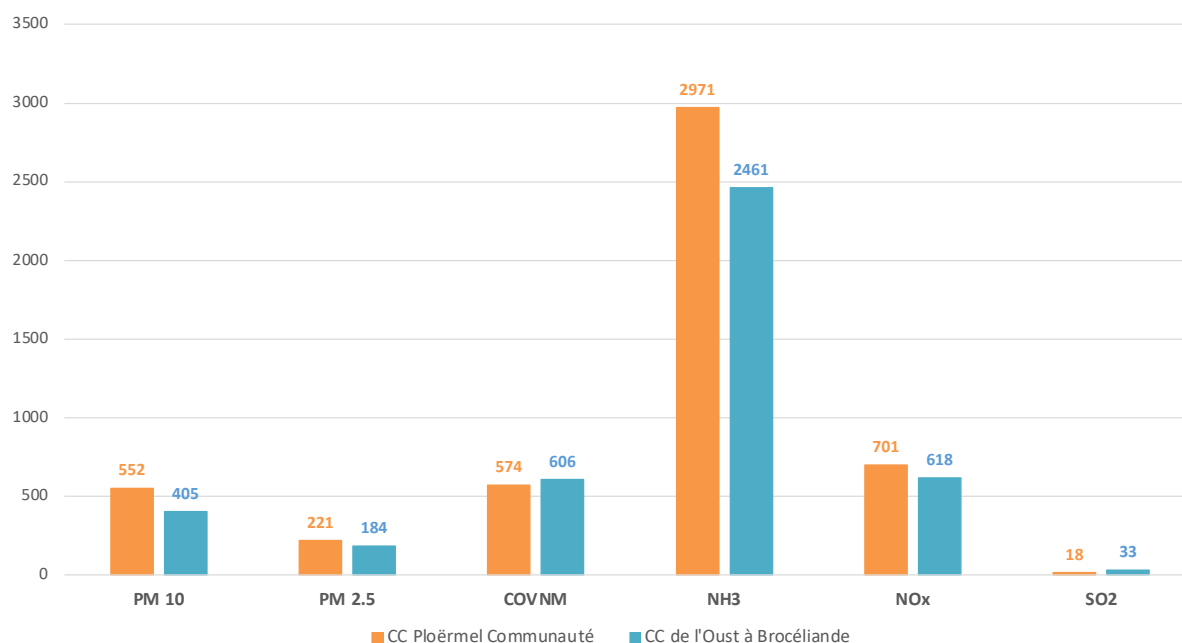
Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

1. LA QUALITÉ DE L'AIR

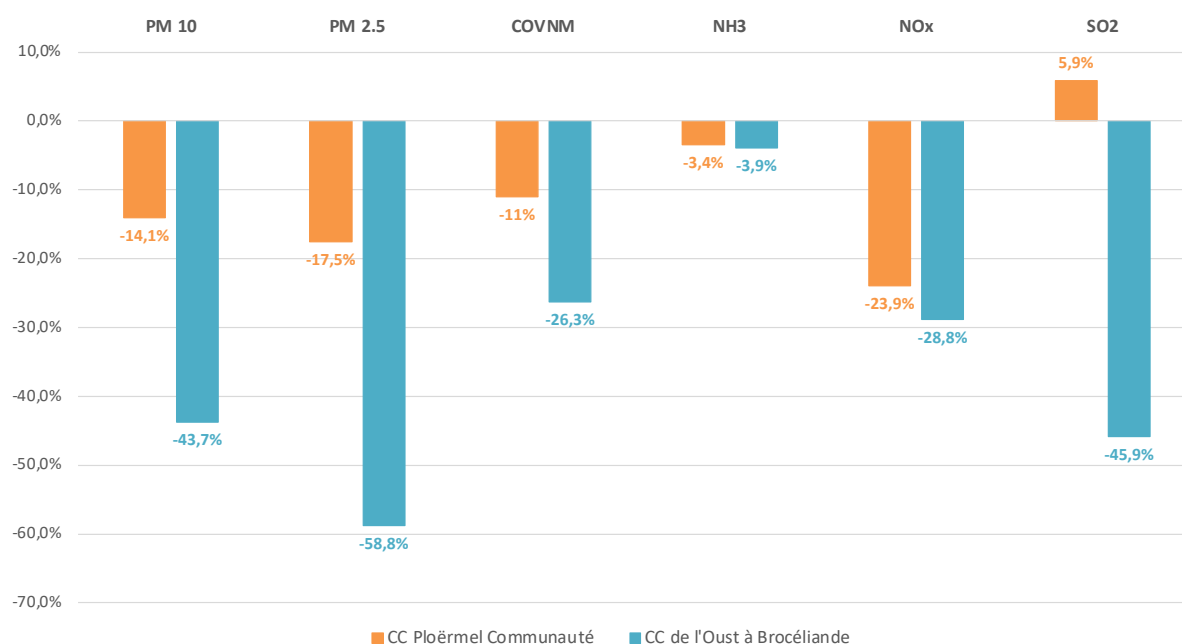
Six polluants atmosphériques ont été étudiés pour les deux EPCI composant le territoire.

- A l'échelle du SCoT du Pays de Ploërmel, les PM₁₀ représentent un total de 957 t soit 19,6 % du département. Entre 2014 et 2020 les émissions ont diminué de 28,9 %. Les sources d'émissions varient selon le secteur ; les deux principaux postes sont l'agriculture et le résidentiel.
- A l'échelle du territoire du SCoT du Pays de Ploërmel, les PM_{2,5} représentent un total de 405 t soit 15,3 % du département. Entre 2014 et 2020 les émissions ont diminué de 38,2 %. Les sources d'émissions varient selon le secteur mais on retrouve pour chaque EPCI le secteur du résidentiel comme principal poste.
- A l'échelle du SCoT du Pays de Ploërmel, les COVNM représentent un total de 1180 t soit 15,5 % du département. Entre 2014 et 2020 les émissions ont diminué de 18,7 %. Les sources d'émissions varient selon le secteur mais on retrouve pour chaque EPCI le secteur du résidentiel et l'industrie comme principaux postes.
- A l'échelle du SCoT du Pays de Ploërmel, les NH₃ représentent un total de 5432 t soit 26,3 % du département. Entre 2014 et 2020 les émissions ont diminué de 3,7 %. C'est la plus faible diminution parmi tous les polluants. Sans surprise l'agriculture est le principal poste d'émission pour les deux EPCI.
- A l'échelle du SCoT du Pays de Ploërmel, les NO_x représentent un total de 1319 t soit 13,5 % du département. Entre 2014 et 2020 les émissions ont diminué de 26,4 %. Sans surprise, l'agriculture et le transport routier sont les principaux postes d'émission pour les deux EPCI.
- A l'échelle du SCoT du Pays de Ploërmel, les SO₂ représentent un total de 51 t soit 13,9 % du département ce qui est un nombre significatif. Entre 2014 et 2020 les émissions ont diminué de 20 %. La source principale d'émissions est résidentielle.

Émissions de polluants en tonne(s) pour l'année 2020 par EPCI (source : Air Breizh, Traitement E.A.U)



Évolution des polluants en % par EPCI entre 2014 et 2020 (source : Air Breizh, Traitement E.A.U)



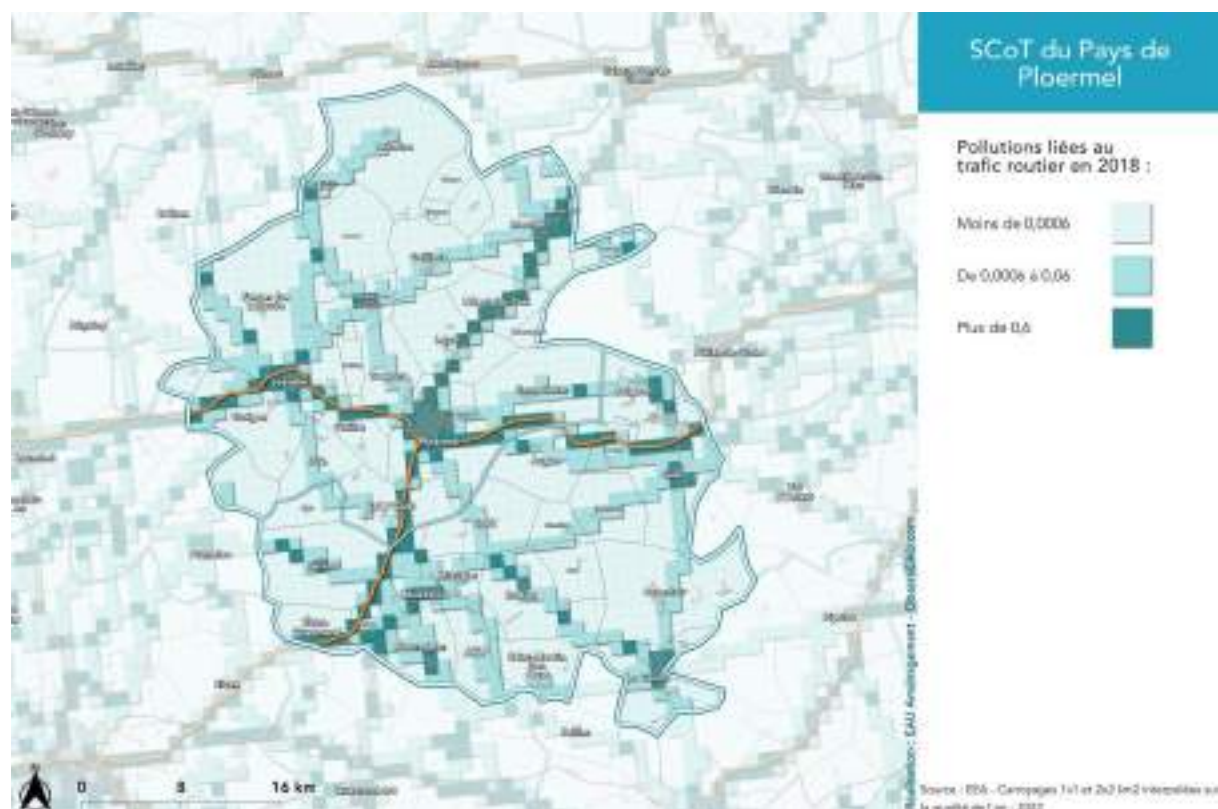
SCoT du Pays de Ploërmel

Secteurs des émissions

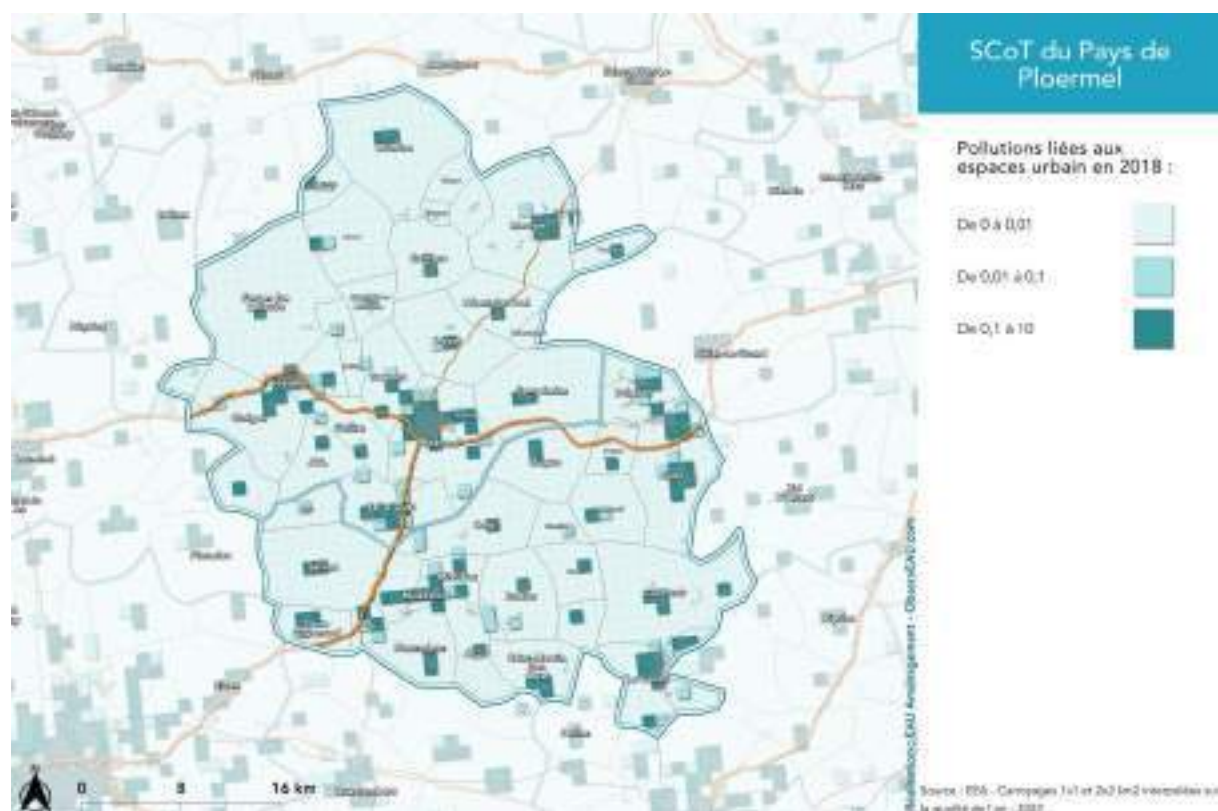
PM 10	Agriculture Résidentiel
PM 2.5	Résidentiel Agriculture
COVNM	Résidentiel Industrie hors énergie
NH ₃	Agriculture
NO _x	Agriculture Transport routier
SO ₂	Résidentiel Tertiaire Industrie hors énergie

	Émissions en t	Part dans le département, %	Évolution 2014-2020 MOYENNE, %
PM 10	957	19,6	-28,9
PM 2.5	405	15,3	-38,2
COVNM	1180	15,5	-18,7
NH ₃	5432	26,3	-3,7
NO _x	1319	13,5	-26,4
SO ₂	51	13,9	-20

Pollutions liées aux trafic routier en 2018 (source : EEA, traitement E.A.U)



Pollutions liées aux espaces urbains en 2018 (source : EEA, traitement E.A.U)



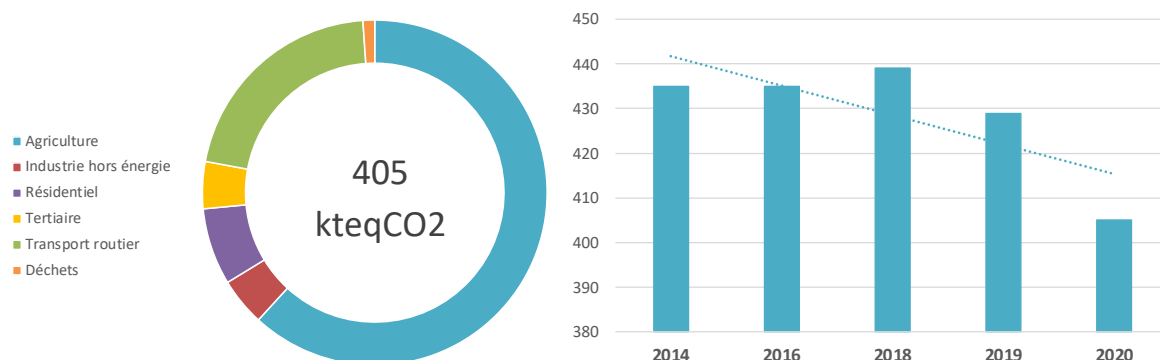
2. DES EFFORTS POUR LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

De façon territorialisée, les principaux éléments à retenir sont les suivants :

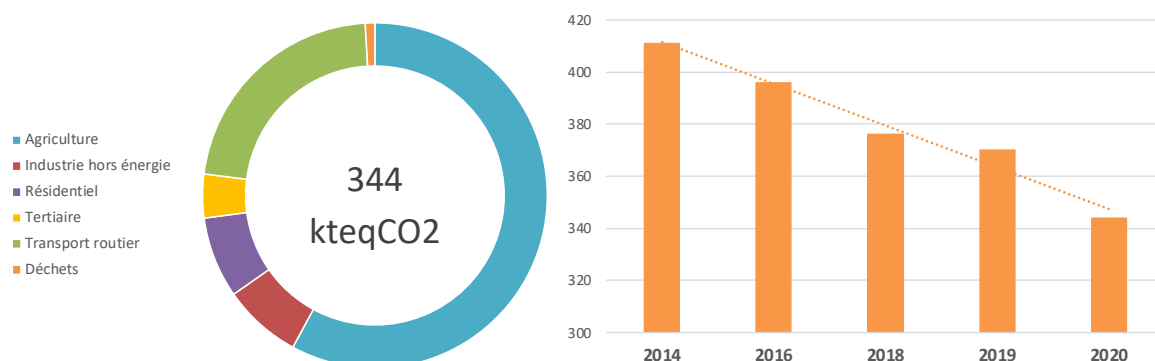
- Les émissions de gaz à effet de serre de la CC Ploërmel Communauté représentent 405 kteqCO₂ en 2020. Le secteur agriculture est le premier secteur émetteur du territoire. Entre 2014 et 2020, ces émissions ont diminué (-6,9 %).
- Les émissions de gaz à effet de serre de la CC de l'Oust à Brocéliande représentent 344 kteqCO₂ en 2020. Le secteur agriculture est le premier secteur émetteur du territoire. Entre 2014 et 2020, ces émissions ont diminué (-16,3 %).

De manière général, les émissions de gaz à effet de serre du SCoT du Pays de Ploërmel représentent 749 kteqCO₂ en 2020. Le secteur agriculture est le premier secteur émetteur du territoire. Entre 2014 et 2020, ces émissions ont diminué (-11,5 %).

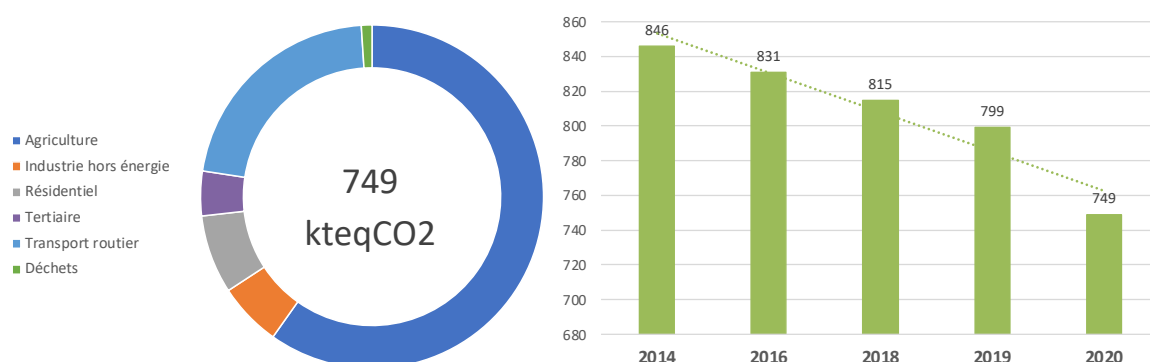
Émissions de gaz à effet de serre de la CC Ploërmel Communauté en kteqCO₂ (source : Air Breizh)



Émissions de gaz à effet de serre de la CC de l'Oust à Brocéliande en kteqCO₂ (source : Air Breizh)



Émissions de gaz à effet de serre du SCoT du Pays de Ploërmel en kteqCO₂ (source : Air Breizh)



3. ÉTABLISSEMENTS POLLUANTS RRTP

Le registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) est un inventaire national :

- Des substances chimiques et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol
- De la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux.

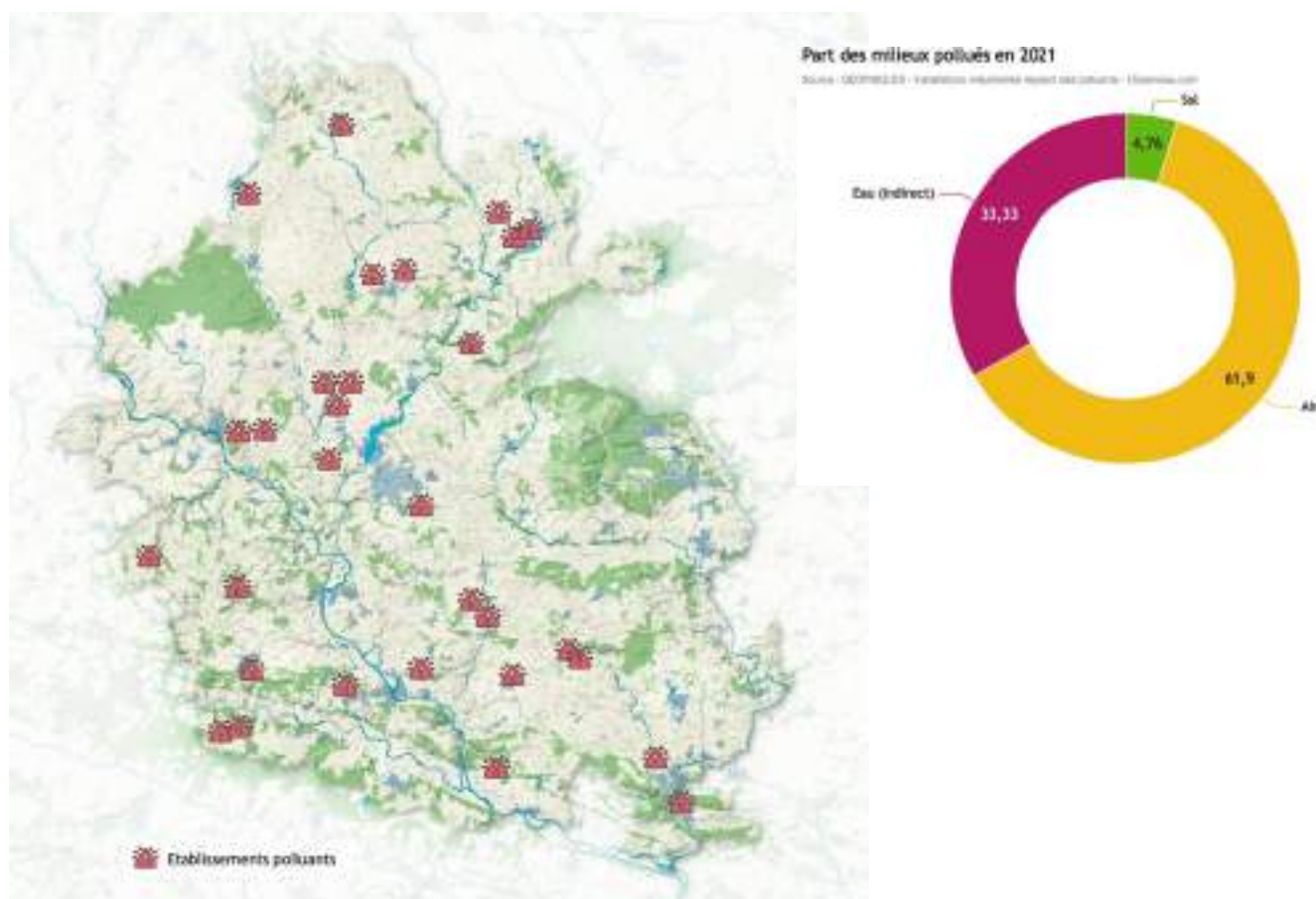
30 établissements du SCoT du Pays de Ploërmel sont recensés dans ce registre. Ces établissements sont situés sur les communes Caro, Cournon, Cruguel, Guilliers, Josselin, La Croix-Helléan, La Gacilly, La Trinité-Porhoët, Lizio, Mauron, Ménéac, Missiriac, Néant-sur-Yvel, Pleucadeuc, Ploërmel, Ruffiac, Sint-Guyomard, Saint-Marcel, Sérent, Taupont, Tréal mais, selon le type de pollution, les communes adjacentes peuvent également être soumises à ces pollutions (au regard du type de potentielle propagation).

Les types de polluants diffèrent selon l'activité de l'établissement en question. Le milieu récepteur de ces rejets est principalement l'air (61,9 %) mais aussi l'eau (33,3 %) et le sol (4,8%).

Les principaux polluants sont :

- Ammoniac (NH₃)
- Demande biologique en oxygène (DBO₅)
- Demande chimique en oxygène (DCO)

Soulignons enfin que ces émissions polluantes sont encadrées par la réglementation en vigueur. La liste d'établissements polluants RRTP est présentée ci-dessous.

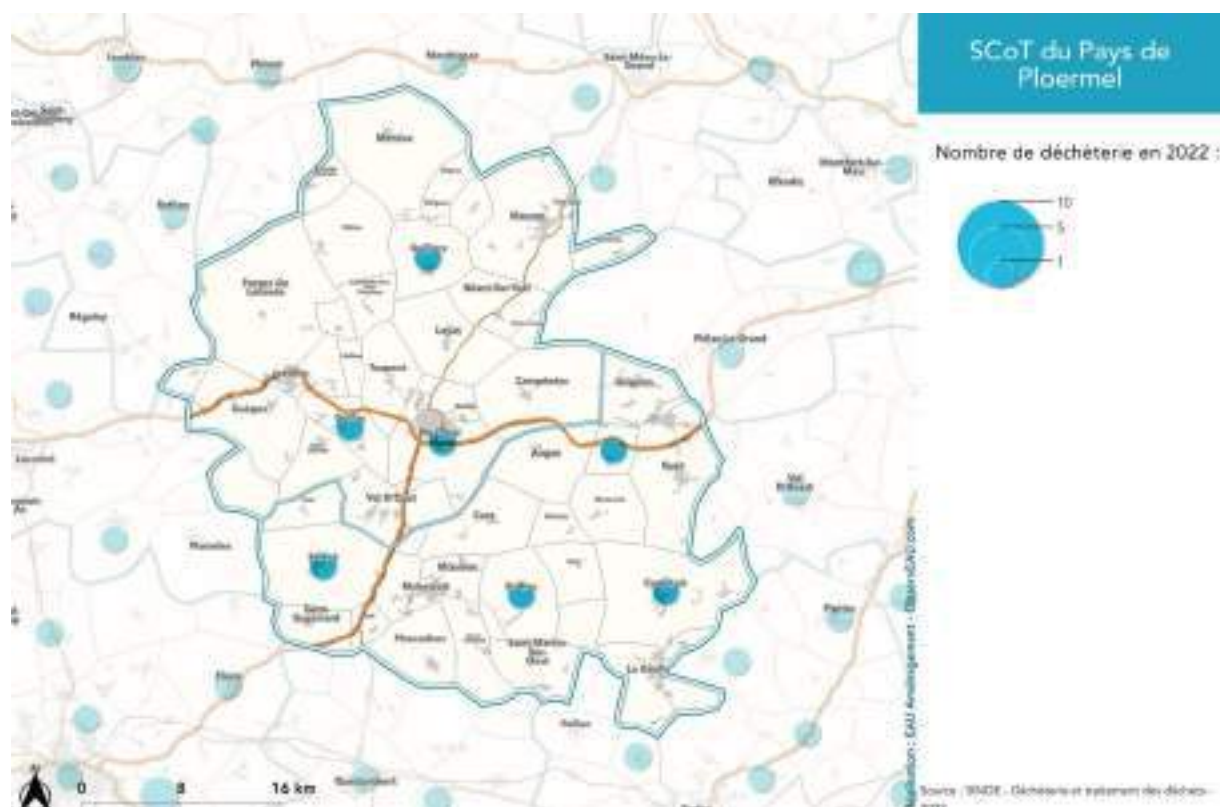


SCoT du Pays de Ploermel - Pollution - IREP

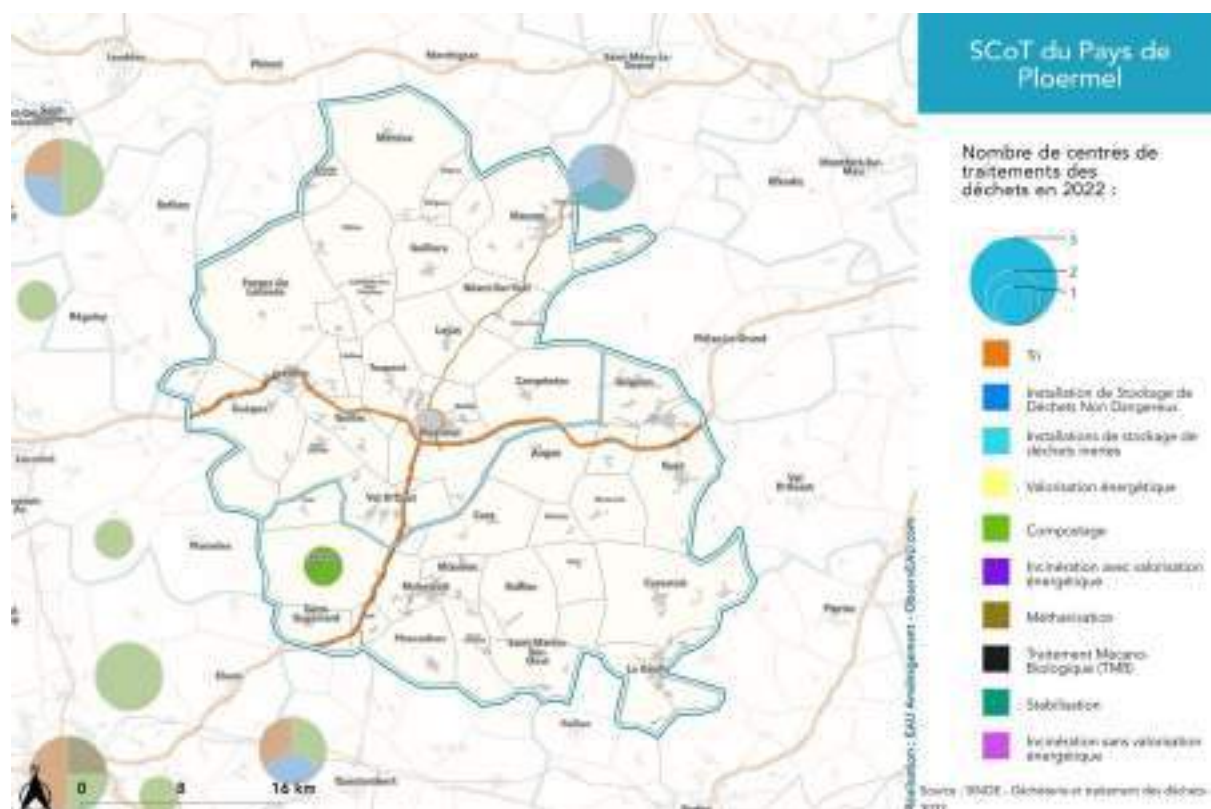
Commune	Nom établissement	Milieu	Polluant	Quantité	Unité
Caro	SCEA DE CHAUDEVILLE	Air	Ammoniac (NH3)	23600	kg/an
Caro	SA COUVOIR JOSSET	Air	Ammoniac (NH3)	46900	kg/an
Cournon	KNAUF ILE DE FRANCE / OUEST	Air	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	127000	kg/an
Cruguel	GAEC MORIO et Fils	Air	Ammoniac (NH3)	21200	kg/an
Guilliers	EARL DU DOMAINE	Air	Ammoniac (NH3)	10700	kg/an
Guilliers	SCEA ANNIC	Air	Ammoniac (NH3)	18200	kg/an
Josselin	JOSSELIN PORC ABATTAGE SA	Sol	Cuivre et composés (exprimés en tant que Cu)	61,5	kg/an
Josselin	JOSSELIN PORC ABATTAGE SA	Sol	Zinc et composés (exprimés en tant que Zn)	265	kg/an
La Croix-Helléan	EARL CULTI PONTE	Air	Ammoniac (NH3)	21500	kg/an
La Gacilly	GROUPE ROCHER OPERATIONS	Eau (indirect)	Demande biologique en oxygène (DBO5)	69200	kg/an
La Gacilly	GROUPE ROCHER OPERATIONS	Eau (indirect)	Demande chimique en oxygène (DCO)	153000	kg/an
La Trinité-Porhoët	EARL LES CLOTURES	Air	Ammoniac (NH3)	16100	kg/an
Lizio	SCEA PIG BOIS	Air	Ammoniac (NH3)	10300	kg/an
Mauron	EARL LE COCHON DE SAINT UTEL	Air	Ammoniac (NH3)	11600	kg/an
Mauron	SCEA DU BAS VALIDEE	Air	Ammoniac (NH3)	14900	kg/an
Mauron	SCEA LEGENDRE	Air	Ammoniac (NH3)	12800	kg/an
Ménéac	SARL DES HORTENSIA	Air	Ammoniac (NH3)	18500	kg/an
Missiriac	ENTREMONT SODIAAL SAS	Air	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	14600000	kg/an
Missiriac	ENTREMONT SODIAAL SAS	Air	Dioxyde de carbone (CO2) total (d'origine biomasse et non biomasse)	14600000	kg/an
Missiriac	ENTREMONT SODIAAL SAS	Eau (indirect)	Demande biologique en oxygène (DBO5)	516000	kg/an
Missiriac	ENTREMONT SODIAAL SAS	Eau (indirect)	Demande chimique en oxygène (DCO)	956000	kg/an
Missiriac	ENTREMONT SODIAAL SAS	Eau (indirect)	Matières en suspension (MES)	325000	kg/an
Missiriac	ENTREMONT SODIAAL SAS	Eau (indirect)	Phosphore total	14400	kg/an
Néant-sur-Yvel	EARL MAGDAM	Air	Ammoniac (NH3)	11800	kg/an
Pleucadeuc	BCF LIFE SCIENCES	Eau (indirect)	Azote total	139000	kg/an
Pleucadeuc	BCF LIFE SCIENCES	Eau (indirect)	Demande biologique en oxygène (DBO5)	806000	kg/an
Pleucadeuc	BCF LIFE SCIENCES	Eau (indirect)	Demande chimique en oxygène (DCO)	1120000	kg/an
Ploërmel	PEP CAMAGNON	Eau (indirect)	Demande biologique en oxygène (DBO5)	197000	kg/an
Ploërmel	PEP CAMAGNON	Eau (indirect)	Demande chimique en oxygène (DCO)	261000	kg/an
Ruffiac	SCEA ROLLAND DANIEL	Air	Ammoniac (NH3)	10900	kg/an
Saint-Guyomard	EARL LE CORRE	Air	Ammoniac (NH3)	11400	kg/an
Saint-Guyomard	SCEA PORCS LANVAUX	Air	Ammoniac (NH3)	12300	kg/an
Saint-Marcel	SCEA MAINGUY-LE GRAND	Air	Ammoniac (NH3)	15100	kg/an
Sérent	CELVIA SERENT	Eau (indirect)	Azote total	51700	kg/an
Sérent	CELVIA SERENT	Eau (indirect)	Demande biologique en oxygène (DBO5)	422000	kg/an
Sérent	CELVIA SERENT	Eau (indirect)	Demande chimique en oxygène (DCO)	733000	kg/an
Taupont	SCEA JOUBIER	Air	Ammoniac (NH3)	19000	kg/an
Taupont	SCEA OCRE JAUNE	Air	Ammoniac (NH3)	12200	kg/an
Taupont	EARL PERRICHOT	Air	Ammoniac (NH3)	10300	kg/an
Taupont	EARL HOUZE	Air	Ammoniac (NH3)	14700	kg/an
Tréal	GAEC COUE	Air	Ammoniac (NH3)	17100	kg/an
Tréal	EARL DE LA ROCHE	Air	Ammoniac (NH3)	10800	kg/an

4. GESTION DES DÉCHETS

Déchèteries sur le territoire du SCoT du Pays de Plœrmel (source : SINOE)



Centres de traitement de déchets sur le territoire du SCoT du Pays de Plœrmel (source : SINOE)



a. Gestion des déchets ménagers et assimilés

Chaque EPCI assure la collecte et le traitement des déchets ménagers ainsi que la gestion de leurs déchetteries. Le territoire compte au total 5 déchetteries de façon bien répartie par EPCI.

Les EPCI sont engagées dans des programmes et plan d'actions favorable à la réduction et à la valorisation des déchets ; à titre d'exemple :

- Tous les EPCI disposent d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – PLPDMA
- La CC Ploërmel Communauté est engagée dans le compostage domestique

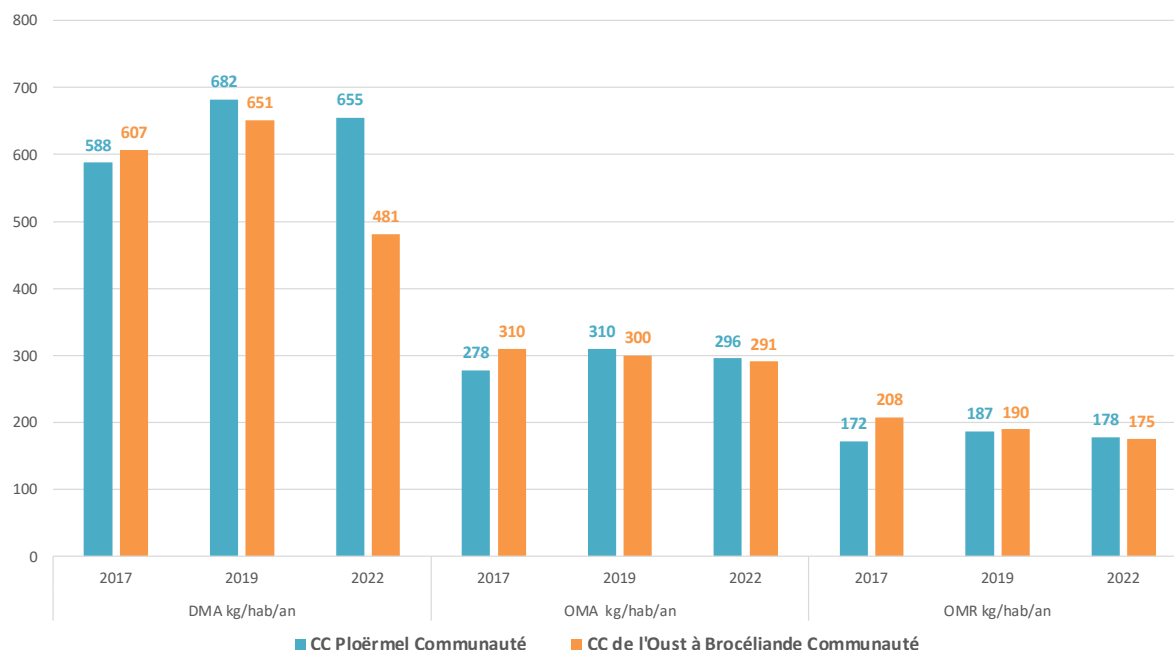
Caractéristiques des services (collectes, déchèteries, installations de traitement) sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité (année de référence : 2022) (source : SINOE, Traitement E.A.U)

	CC Ploërmel Communauté	CC de l'Oust à Brocéliande Communauté
Flux collectés	4	4
Dont en porte-à-porte	2	2
Schéma de collecte des RSOM	Multimatériaux	Emballages - Papier
Déchetterie	2	3
Soit	21 652 habitants par déchèterie	13 410 habitants par déchèterie
Installation(s) d'élimination	-	-

Moyens de prévention des déchets (année de référence : 2022) (source : SINOE, Traitement E.A.U)

	Engagement dans programme de prévention	Présence animateur plan et programme de prévention	Engagement dans opération de compostage domestique	Formations suivies			
				Prévention des déchets et collectivités :	Animer et coordonner un PLPDMA	Réduction du gaspillage alimentaire	Devenir maître-composteur
CC Ploërmel Communauté	x		x		x		
CC de l'Oust à Brocéliande Communauté	x	x		x	x		

Indicateurs de synthèse des quantités collectées relatifs aux services de collecte et déchèteries sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité par EPCI (source : SINOE, Traitement E.A.U)



Indicateurs de synthèse des quantités collectées relatifs aux services de collecte et déchèteries sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité à l'échelle du Pays de Ploërmel (source : SINOE)

	DMA kg/hab/an		OMA kg/hab/an		OMR kg/hab/an	
	2017	2022	2017	2022	2017	2022
Moyenne SCoT du Pays de Ploërmel	597,5	568	294	293,5	190	176,5
Évolution 2017-2022, %	-4,86		-0,2		-7,1	

Concernant les indicateurs, on notera les principaux points suivants :

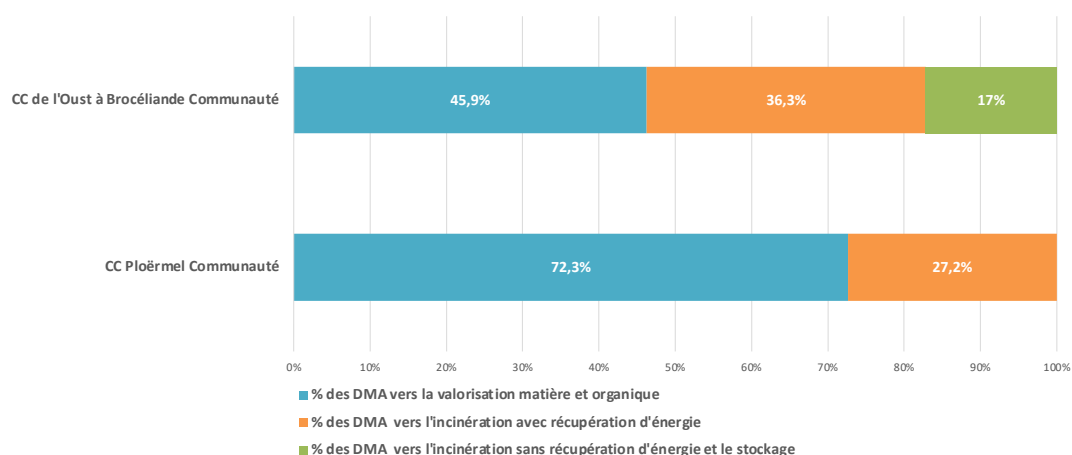
- On constate une baisse de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) dans les deux EPCI. La CC Ploërmel Communauté a une baisse des DMA de 682 kg/hab en 2019 à 655 kg/hab en 2022. Dans la CC de l'Oust à Brocéliande Communauté ce chiffre diminue de 651 kg/hab en 2019 à 481 kg/hab en 2022.
- La production des ordures ménagères assimilées (OMA) est en légère baisse pour les deux EPCI. À l'échelle du Pays de Ploërmel, l'évolution des OMA est de -0,2 % pour la période 2017-2022.
- Concernant les ordures ménagères résiduelles (OMR), on notera une baisse de la production depuis 2019 pour la CC Ploërmel Communauté (de 187 kg/hab en 2019 à 178 kg/hab en 2022) et depuis 2019 pour la CC de l'Oust à Brocéliande Communauté (de 190 kg/hab en 2019 à 175 kg/hab en 2022).

1. Quid de la valorisation des déchets ?

A l'échelle du SCoT du Pays de Ploërmel :

- 59,1 % des DMA sont tournés vers la valorisation matière et organique
- 31,75 % des DMA sont dirigés vers l'incinération sans récupération d'énergie et le stockage
- 17 % sont valorisés énergétiquement. Seule la CC de l'Oust à Brocéliande Communauté engage ce processus

Part de valorisation des déchets par EPCI (année de référence : 2022) (source : SINOE, Traitement E.A.U)



- Les déchets ménagers et assimilés (DMA) correspondent aux OMA et aux déchets occasionnels essentiellement collectés en déchèterie (encombrants, déchets verts, déblais et gravats...).
- Les ordures ménagères assimilées (OMA) correspondent à la collecte sélective et aux résidus des tris effectués.
- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) correspondent aux déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires).

5. DES NUISANCES SONORES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

a. Plan de Prévention des Bruits dans l'environnement

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes.

La Directive européenne 2002/49/CE (dite « Directive Bruit ») vise à établir une approche commune destinée à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles liés au bruit dans l'environnement. Cette réglementation européenne impose l'élaboration, tous les 5 ans, à échéance fixe, des cartes de bruit stratégiques (CBS) selon des méthodes d'évaluation communes, puis de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour prévenir et si possible réduire les effets des nuisances sonores. L'adoption des CBS de la 4ème échéance de la Directive Bruit est fixée au 30 juin 2022 et celle des PPBE au 18 juillet 2024.

b. Carte de bruit stratégique

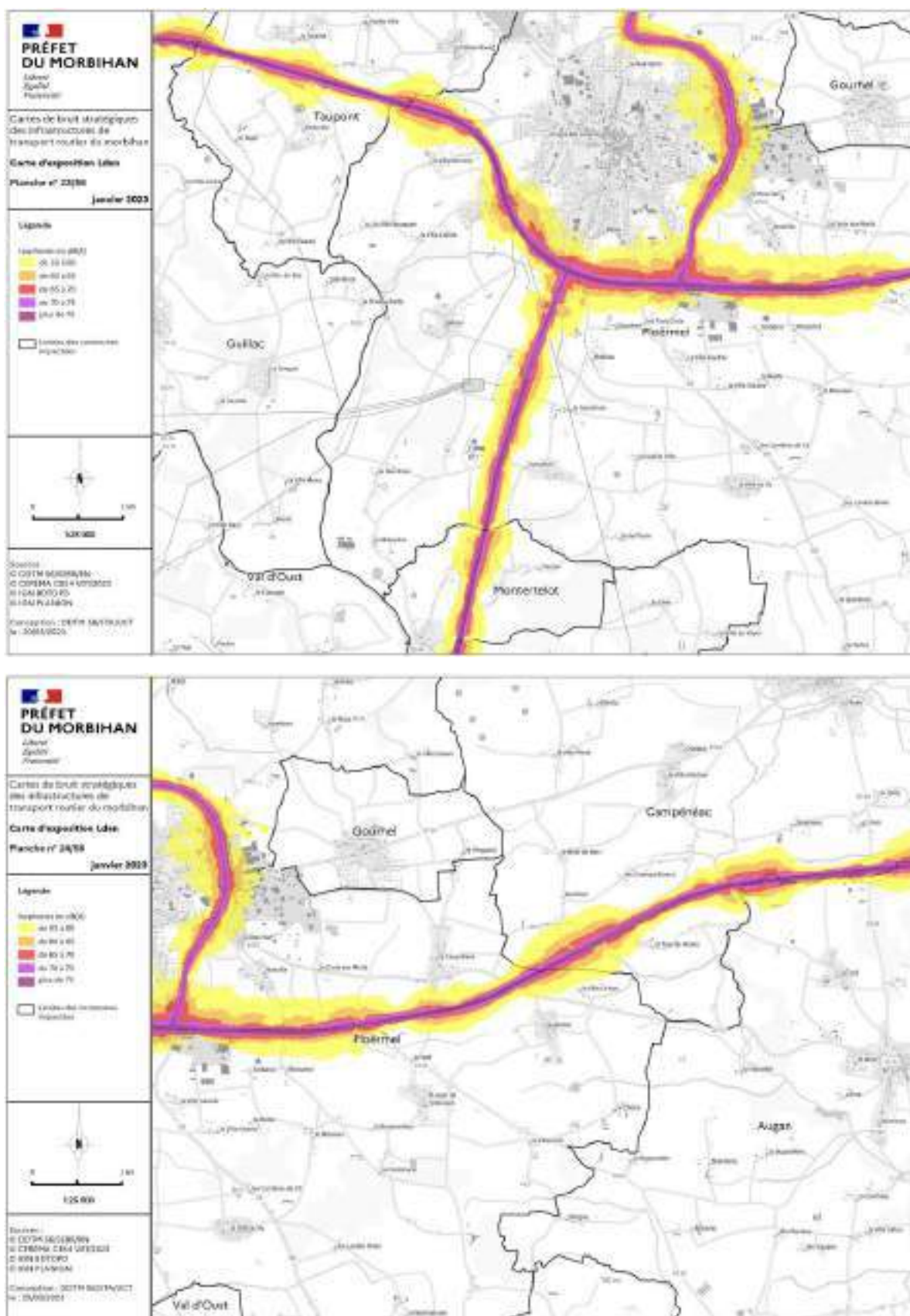
Les cartes de bruit stratégiques sont le résultat d'une approche macroscopique, qui a essentiellement pour objectif d'informer et sensibiliser la population sur les niveaux d'exposition, et d'inciter à la mise en place de politiques de prévention ou de réduction du bruit, et de préservation des zones de calme.

Elles permettent de représenter des niveaux de bruit dans l'environnement, mais également de quantifier les nuisances sonores (estimation du nombre de personnes exposées, des établissements d'enseignement et de santé impactés). Il s'agit essentiellement de mettre en évidence des situations de fortes nuisances et non de faire un diagnostic fin du bruit engendré par les infrastructures et les activités industrielles. Les secteurs exposés à des niveaux de bruit trop élevés nécessiteront un diagnostic complémentaire, réalisé dans le cadre des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Les cartes de bruit stratégiques concernent :

- Les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules (moyenne d'environ 8 200 véhicules / jour) ;
- Les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains (moyenne d'environ 82 trains / jour) ;
- Les aéroports civils dont le trafic est supérieur à 50 000 mouvements par an ;
- Les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Carte des zones exposées au bruit (Ploërmel) selon l'indicateur Lden (période de 24h), par pas de 5 dB(A) à partir de 55 dB(A) (source : DDT56)



c. Le classement des voies terrestres

Le classement sonore des transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif qui se traduit par la classification du réseau de transport terrestre en tronçons. Il concerne le réseau routier et le réseau ferré.

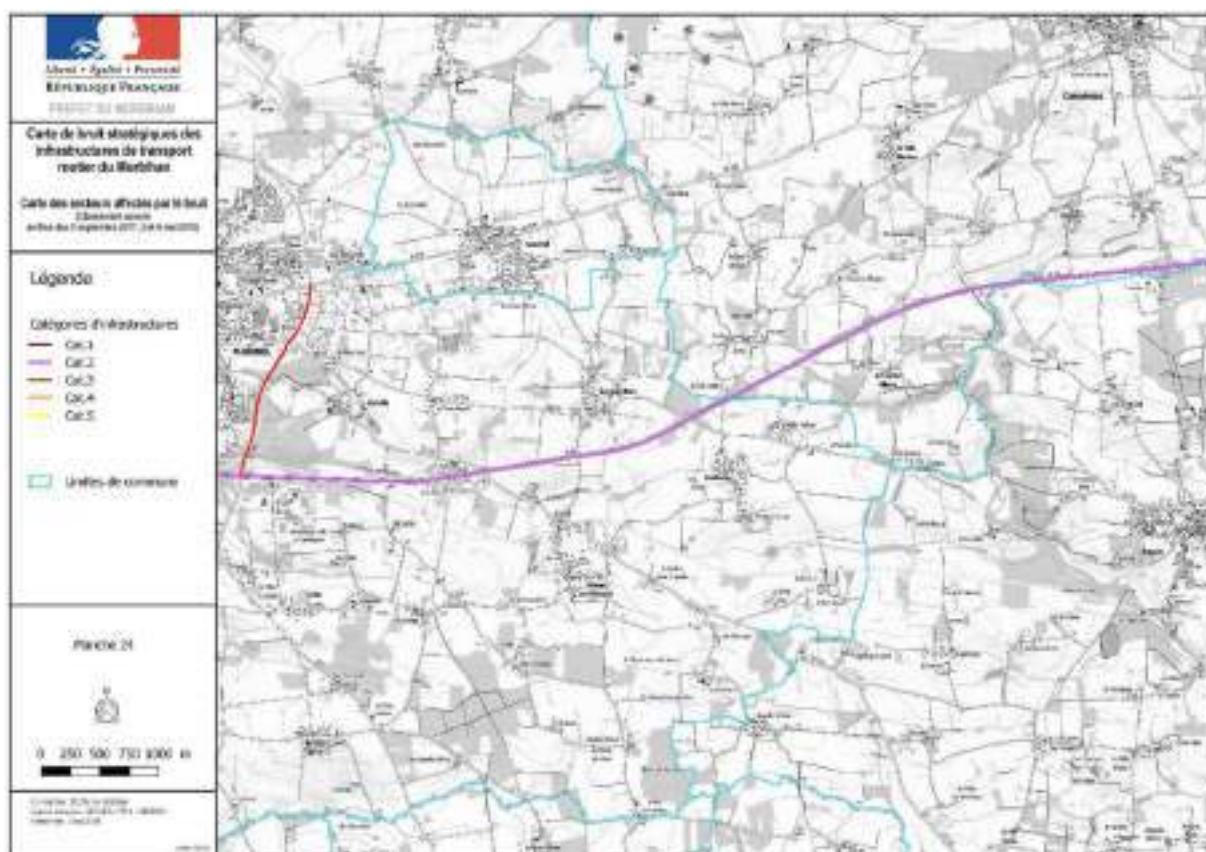
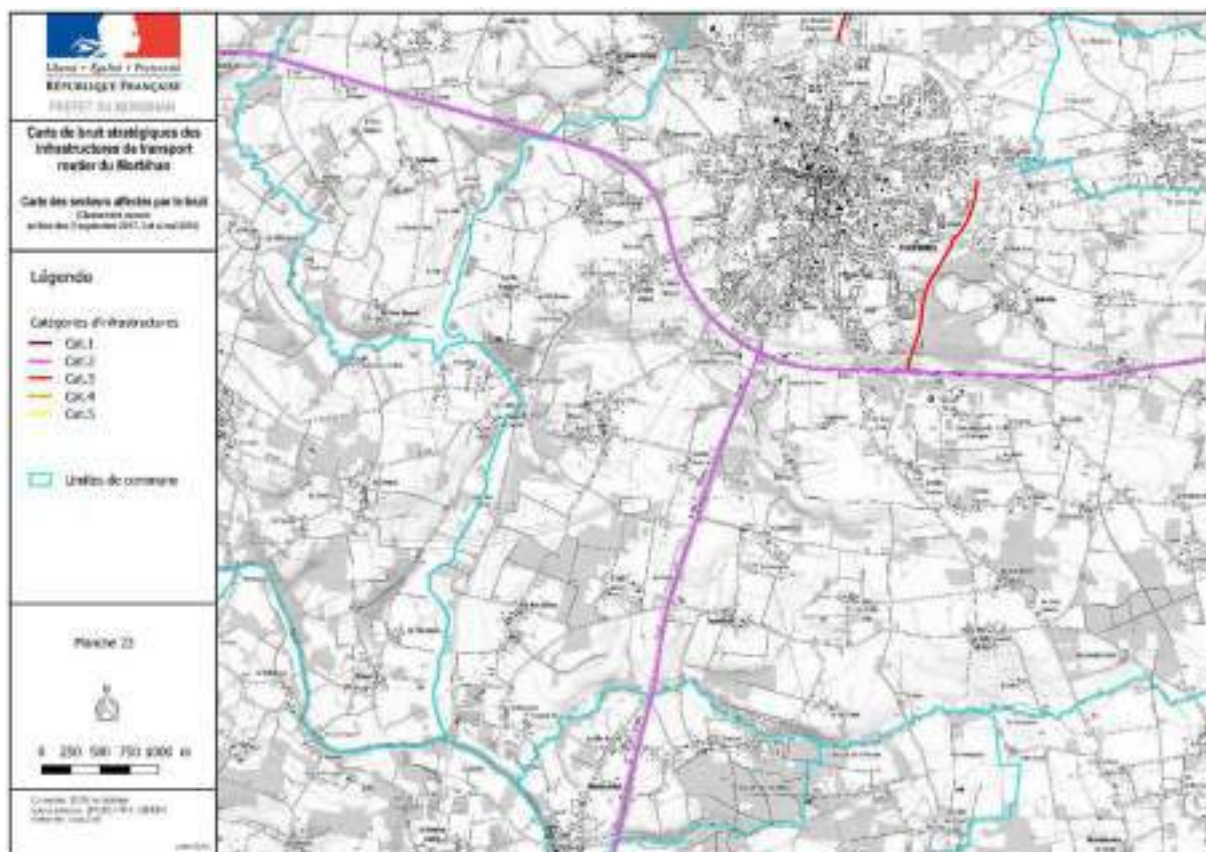
Les infrastructures de transport terrestre sont les réseaux routiers nationaux et départementaux concédés et non concédés suivants :

- La route nationale N24 relie Rennes à la commune de Lorient ;
- La route nationale N166 reliant Vannes à Ploërmel ;
- La route départementale D766 qui correspond à la Déviation Est de Ploërmel.

En application de l'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, les infrastructures de transport terrestre sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit correspond à une zone qui s'étend de part et d'autre d'une infrastructure classée dont la largeur maximum est de 300 mètres. La largeur du secteur dépend de sa catégorie :

- 300 m en catégorie 1,
- 250 m en catégorie 2,
- 100 m en catégorie 3,
- 30 m en catégorie 4,
- 10 m en catégorie 5.

Classement sonore des infrastructures de transports dans le SCoT du Pays de Ploërmel (source : DDT56)

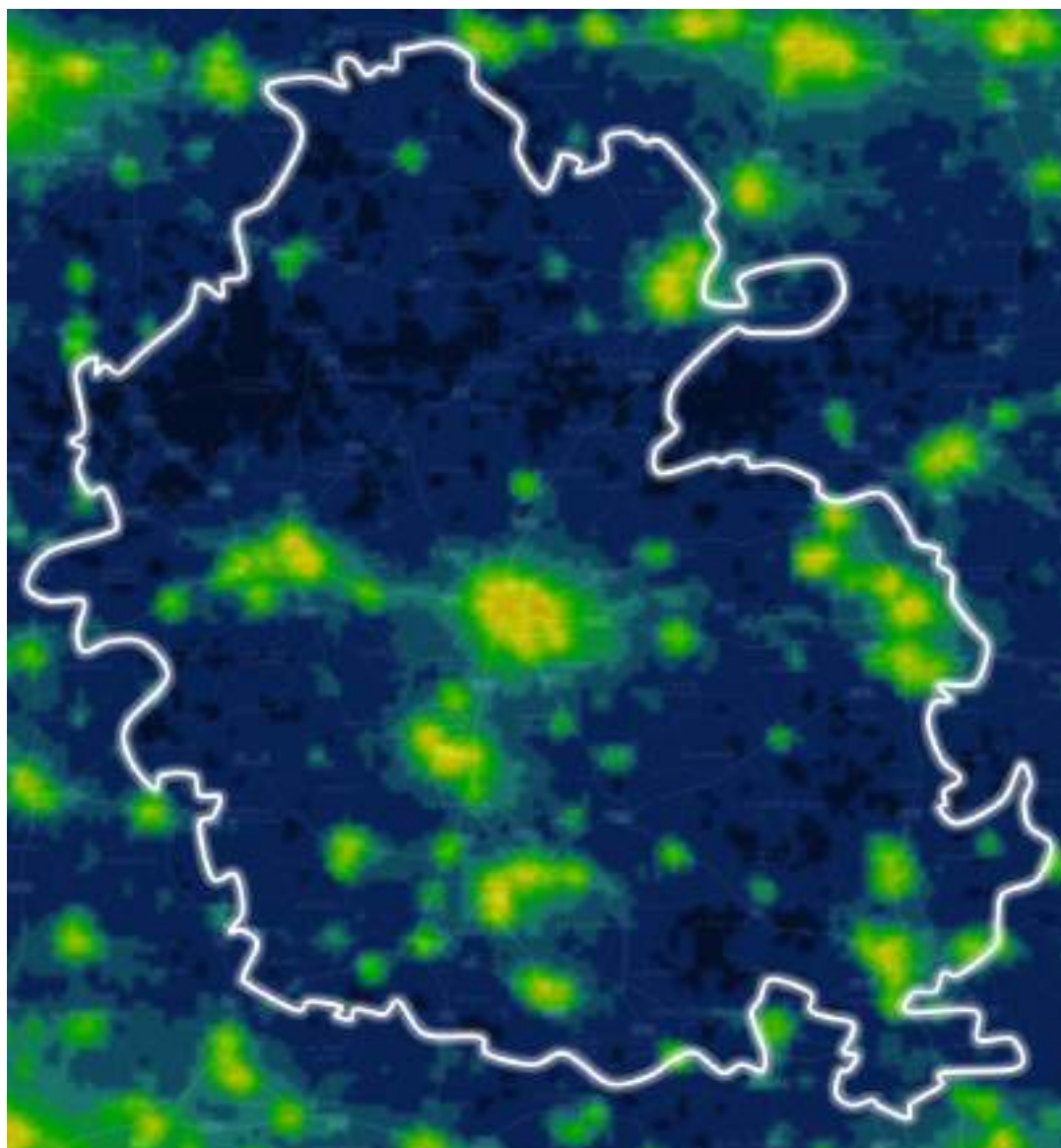


6. LA POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse, résultat de l'éclairage excessif et mal dirigé, a des implications profondes sur l'environnement. Elle perturbe les rythmes naturels des écosystèmes en altérant les cycles de sommeil des animaux, en perturbant les migrations nocturnes des oiseaux et en modifiant les interactions entre les espèces. De plus, elle affecte la biodiversité en réduisant la visibilité des étoiles, ce qui altère les repères de navigation de nombreuses espèces. Cette pollution lumineuse peut également avoir un impact sur la santé humaine, en perturbant les cycles de sommeil et en contribuant à des troubles hormonaux. Ainsi, la réduction de la pollution lumineuse est essentielle pour préserver la santé des écosystèmes et maintenir l'équilibre naturel de l'environnement.

Le Pays de Ploërmel est concerné par ces phénomènes d'émissions lumineuses surtout dans les zones urbaines et commerciales du territoire. Les enjeux sont d'autant plus importants que cette pollution lumineuse recoupe la trame verte et bleue du territoire.

Émissions lumineuses sur le territoire du SCoT du Pays de Ploërmel (source : lighttrends.lightpollutionmap)



SYNTHÈSE, ENJEUX ET PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION

Note : la synthèse reprend des éléments de pollutions et nuisances développées dans les chapitres précédents

Le territoire du SCoT du Pays de Ploërmel présente des atouts majeurs :

- Des gaz à effet de serre en diminution de -11,5 % entre 2014 et 2020
- Un territoire bien équipé pour le traitement des déchets
- Une réduction de la production des déchets
- Une diminution des polluants de l'air
- 30 établissements polluants RRTP

On notera cependant des fragilités :

- Des nuisances sonores sont pour beaucoup liées aux infrastructures routières constituant un maillage sur l'ensemble du territoire
- Une pollution lumineuse focalisée surtout dans les zones urbaines
- Des cours d'eau et plans d'eau sont pollués
- Présence des sites et sols pollués
- 725 sites ICPE

Les nuisances et pollutions sont directement liés à la santé environnementale de la population locale. Dès lors, il s'agit d'agir sur différents leviers d'actions tels que les mobilités et l'armature du développement pour limiter ces nuisances et pollutions et s'adapter dans un contexte de changement climatique.

ENJEUX	Améliorer la qualité de l'air : agir sur les mobilités, travailler sur l'habitat, accompagner le secteur industriel, s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, les espaces naturels et agricoles
	Limiter l'exposition de la population aux établissements aux émissions polluantes
	Valoriser les espaces pollués lorsque cela est possible par des projets alternatifs et durables ou de la renaturation au regard des intérêts écologiques potentiels
	Réduire la production de déchets et augmenter sa valorisation
	Maîtriser l'urbanisation à la périphérie d'une source de nuisances air/bruit
	Préserver les territoires actuellement peu concernés par les nuisances et pollutions

Synthèse des enjeux liés aux nuisances et pollutions (réalisation par E.A.U)



- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | État écologique des cours d'eau moyen à mauvais |  | Principales sources de pollution lumineuse |
|  | Station d'épuration dépassant les limites de capacité |  | Déchèteries |
|  | Etablissements polluants R RTP |  | Principaux axes routiers à enjeux |
|  | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |  | Couvert végétal |
|  | Sites et sols pollués |  | Réservoirs de biodiversité |